



LT 65

SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE AU CAPITAL DE 1 870 205 €

SIÈGE SOCIAL : STADE MAURICE TRÉLUT AVENUE PIERRE DE COUBERTIN

65000 TARBES

RCS : TARBES 422 110 858

Montant et modalités de l'augmentation de capital

Le conseil d'administration du 17 avril 2010, en vertu de la délégation de compétence donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2009, a décidé d'une augmentation de capital d'un montant maximal de 30 000€ dont la souscription serait réservée à des personnes intéressées par le rugby et l'image qu'il véhicule.

Les actions seront émises à leur valeur nominale, soit 5€ l'action.

Les actions souscrites devront être libérées en espèces et en totalité lors de la souscription.

Les souscriptions seront reçues au siège social au plus tard jusqu'au 30 septembre 2010.

Les fonds provenant des souscriptions seront versés au siège social et déposés à un compte bancaire intitulé « augmentation de capital ».

Si les souscriptions n'atteignent pas la somme de 30 000€, le conseil d'administration pourra décider d'en limiter le montant sous réserve que ce dernier atteigne au moins 10 000€ ; dans l'hypothèse où ce montant de 10 000€ ne serait pas atteint, les fonds reçus seront restitués aux souscripteurs au plus tard le 30 novembre 2010.

Bulletin de souscription

Je soussigné,

Nom et prénom :

Adresse :

déclare souscrire àactions nouvelles de 5 €, faisant partie de l'augmentation de capital sus-visée.

A l'appui de ma souscription je verse la somme de..... représentant le montant de ma souscription.

Je reconnais que la présente souscription a un caractère purement privé et a lieu sans appel public à l'épargne.

Je reconnais qu'une copie sur papier libre du présent bulletin m'a été remise.

A Le
En double exemplaire

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « *bon pour souscription à (nombre en toutes lettres) actions* »